

XVIème année

No. 4

Avril, 1918.



UNIVERSITAS
O. M. I.
OTTAWIENSIS

ANNALES de L'ASSOCIATION

DES

Prêtres-Adorateurs

ET DE LA

LIGUE SACERDOTALE

DE LA COMMUNION



368 Av. Mont-Royal, Montréal, P.Q.

Abonnement : Canada, 50 cts par année
" Etats-Unis, 60 " " "
" Etranger, 3 frs " "



Direction de l'Œuvre

DIRECTION GÉNÉRALE POUR LE CANADA : R. P. GALTIER,
Directeur, 368 EST, Avenue Mont-Royal, Montréal.

Directeurs diocésains :

MONTRÉAL : Monsieur le chanoine Jos. Savaria, curé de Lachine, P. Q.

QUÉBEC : Monsieur l'abbé C. A. Collet, Mérici, Chemin St Louis, Québec.

OTTAWA : Monsieur le chanoine L. N. Campeau, chancelier de l'Archevêché.

CHICOUTIMI : Monsieur l'abbé H. Marceau, curé de N. D. de Laterrière.

RIMOUSKI : Monsieur l'abbé J. R. Léonard, Grand Séminaire de Rimouski.

NICOLET : Monsieur l'abbé F. A. St Germain, évêché de Nicolet.

ST HYACINTHE : Monsieur l'abbé L. T. Proulx, Séminaire de Saint-Hyacinthe.

SHERBROOKE : Monsieur l'abbé J. Chs McGee, Cappelton, P. Q.

TROIS-RIVIÈRES : Monsieur l'abbé Léon Lamothe, évêché de Trois-Rivières.

JOLIETTE : Rév. P. Foucher, Noviciat des Clercs de St Viateur.

VALLEYFIELD : Monsieur l'abbé J. S. Edmond Aubin, Collège de Valleyfield.

ST BONIFACE : Mgr Frs Az. Dugas, V. G., Archevêché de St-Boniface, Man.

RÉGINA : Rév. Edouard Pacaud, Evêché de Régina, Sask.

TORONTO : Rev. A. O'Leary, St. Mary's Church, Collingwood, Ont.

KINGSTON : Rev. Archibald Hanley, Archbishop's Palace, Kingston, Ont.

LONDON : Rev. Theo. Valentin, St. Joseph's Hospital, London, Ont.

HAMILTON : Very Reverend Michel J. Weidner, Hespeler, Ont.

HALIFAX : Rev. Gerald Murphy, St Patrick's Church, Halifax.

CHARLOTTETOWN : Reverend M. Monaghan, Vernon River, Co. Queen, P.E.I.

PETERBORO : Rév. Patrick J. Kelly, St. Peter's Cathedral, Peterboro, Ont.

Raisons et Pratique
de la
Communion fréquente.

Lettre Pastorale de Monseigneur O. E. Mathieu, Evêque de Régina.

Nous sommes heureux de publier ici la belle Lettre pastorale que Monseigneur l'Evêque de Régina vient d'adresser à ses diocésains. Elle pourra servir de thème à une excellente instruction sur la Communion.

I

Bien chers collaborateurs,

Nous croyons devoir vous envoyer un mandement que vous lirez à vos fidèles au commencement du carême. Notre intention est de vous aider à atteindre le but que notre bien-aimé Pie X signale aux pasteurs des âmes dans l'Eglise dont il est le chef vénéré et glorieux.

Nous savons que vos cœurs tressaillent de joie en voyant le dévouement à la Sainte Eucharistie fleurir de nos jours et briller d'un nouvel éclat.

Vous le comprenez tous, de même que notre vie entière doit être ordonnée vers la possession de Dieu dans le ciel, de même sur la terre tout doit être ordonné vers l'Eucharistie.

Vous avez le zèle du culte eucharistique et, à cause de cela, vous ne vous contentez pas de prodiguer au Saint Sacrement les hommages de votre piété personnelle; vous voulez que votre dévotion se communique et qu'elle embrase les cœurs de tous vos fidèles "*Accendat ardor proximos.*"

Que ce sentiment continue à remplir vos cœurs. Seul il est capable d'amener les chrétiens à être assidus à la Table Sainte, le prêtre selon le cœur de Dieu, le confesseur rempli de l'esprit de Jésus et revêtant, dans l'exer-

DON
DE

M. JOSEPH BRUCHESI



cice de son ministère, les entrailles de miséricorde et de bonté du Divin Maître.

Qu'aucun sacrifice ne vous semble trop dur, qu'aucun effort ne vous paraisse négligeable pour atteindre ce noble but. Vous avez été placés dans vos paroisses surtout pour donner l'Eucharistie, "*ut sumant et dent cateris*," c'est la mission de divinisation qu'a reçue le prêtre.

A tout prix donc, trouvez des adorateurs qui unissent leurs hommages aux vôtres; et vous en trouverez, car vous les chercherez avec l'intelligence et la sainte obstination de l'amour.

Aimez à prêcher sur la Sainte Eucharistie. Donnez souvent aux fidèles les raisons de communier; montrez-leur la vraie manière de considérer cette nourriture de nos âmes, les fruits nombreux qui résultent de sa réception fréquente.

Faites-leur bien comprendre que Jésus, connaissant notre corruption native et notre faiblesse, nous a préparé ce pain de vie, cet aliment complet, ce remède souverain et universel. Beaucoup d'âmes, soyez-en sûrs, n'en connaissent pas la valeur et meurent de faim à côté de cette table divinement servie.

Sans doute, à cause des obstacles de tout genre qui les arrêtent, vous ne pouvez pas dire à tous vos fidèles sans distinction: "Communiez tous les jours"; mais à tous vous pouvez dire: "Ne perdez pas une communion par votre faute."

Rappelez-leur de quels biens ils se privent en communiant rarement. "Après la communion sacrilège, disait Mgr de Ségur, il n'y a rien de plus fatal à un chrétien que la négligence de la communion."

Faites votre possible, tout votre possible pour qu'un grand nombre d'âmes encouragées, guidées par vous "forment autour de la table du père de famille, cette couronne tant aimée, *fili tui sicut novellæ olivarum in circuitu mensæ tuæ*" (Ps. 127).

Vos paroissiens alors, par cette communion fréquente, deviendront comme des ciboires vivants et ils demeureront inébranlables à tous les assauts livrés à leur foi et à leur vertu.

II

Nos Très Chers Frères,

C'est votre évêque qui vient à vous, qui veut vous prouver qu'il pense à vous, qu'il vous aime. Et c'est pour cela qu'il sent le besoin d'attirer votre attention sur un des principaux devoirs que vous avez à remplir pour être agréables à Dieu.

Ce devoir, un trop grand nombre paraissent l'oublier ou du moins ils n'en tiennent pas compte suffisamment. Nous pouvons dire avec vérité ce que saint Jean-Baptiste disait à ses contemporains: "Il y a parmi nous un homme que vous ne connaissez pas, *medius vestrum stat quem nescitis.*" Chaque jour il descend sur nos autels comme il descendait jadis sur les rives du Jourdain. Il se mêle à la foule, il l'appelle tendrement, il la regarde avec un triste et doux sourire, il lui montre ses mains chargées de bienfaits et fleuries de miracles. Mais la foule semble ne pas comprendre; elle a l'air de ne rien voir, de ne rien entendre; elle s'éloigne trop souvent de lui, courbée sous le poids de ses douleurs et de ses péchés. Et pourtant, afin de se redresser dans la joie et dans la force, elle n'aurait besoin que d'aller à Jésus et de se nourrir du pain que pour elle Il multiplie tous les jours.

Voilà pourquoi, ému de pitié pour ces pauvres aveugles qui passent à côté de la vie sans le savoir; ému de compassion pour l'admirable Inconnu du Tabernacle, qui demande toujours des consolateurs, S. S. Pie X supplie les pasteurs des âmes de rappeler souvent aux fidèles qu'Il réside silencieux au milieu d'eux. Celui pour qui ont été construites les magnifiques cathédrales, Celui devant lequel les Rois abaissent leur couronne, les savants leur génie, Celui qui a jeté les mondes dans l'espace et qui les gouverne, Celui qui de son ciseau mystérieux a sculpté la belle statue humaine en l'animant de son souffle.

Le Souverain Pontife veut que les prêtres s'efforcent de persuader leurs fidèles que Jésus est toujours là dans le Tabernacle pour eux, pour leur donner sa lumière, sa force, sa grâce, sa vie. S'ils sont dans les ténèbres, Il

est la lumière du monde, Il les éclairera; s'ils sont faibles, Il est le Dieu fort, la force des martyrs, Il les soutiendra; s'ils sont à terre, Il est le Tout-Puissant, Il les relèvera; s'ils sont tristes, Il est la joie des Anges, Il les consolera, Il les réjouira.

Il est toujours là, ouvrant son cœur encore plus que ses bras, et leur disant les paroles qu'Il adressait aux foules de la Judée: "Venez à moi, vous tous, et je vous soulagerai."

Nous venons vous demander de vous rendre à ce désir du représentant de Jésus sur la terre, de venir souvent vous agenouiller aux pieds de Jésus-Hostie, surtout de le recevoir le plus souvent possible dans vos cœurs qu'il veut remplir de sa présence et de ses grâces.

Nous vous en supplions, communiez, communiez souvent: Dieu le veut; l'Eglise vous y invite; les Saints vous le conseillent; et vous n'avez pas de raisons pour vous priver de ce bienfait que Dieu vous offre.

I. — MOTIFS DE LA COMMUNION.

I. Désir de Notre-Seigneur.

D'abord, *Dieu le veut*. "Maître," disaient un jour les Apôtres à Notre Divin Sauveur, "apprenez-nous donc à prier." Et le Sauveur leur donna aussitôt cette formule simple et sublime que nous avons tous bégayée sur les genoux de nos bonnes mères chrétiennes: "Notre Père, qui êtes aux cieux, que votre nom soit sanctifié, que votre règne arrive, que votre volonté s'accomplisse, et à nous, pauvres exilés, daignez accorder le pain de chaque jour, panem nostrum quotidianum da nobis hodie."

Or quel est ce pain que tous les jours des milliers de voix humbles et suppliantes demandent au Seigneur? Est-ce le pain que l'on pétrit avec les gerbes de la moisson? Est-ce le pain matériel que l'homme, depuis l'anathème divin, arrose de ses larmes et de sueurs brûlantes?

Sans doute, il n'est ni pauvre ni riche qui ne doive solliciter ce pain, fruit de la terre, puisque c'est le soleil de la Providence qui féconde le sillon.

Mais le pain que Jésus-Christ avait surtout en vue, nous disent les docteurs de l'Eglise, c'était l'Eucharistie; et Il l'appelle "pain quotidien," parce qu'Il voudrait que chaque jour tous ses enfants, revêtus de la robe nuptiale, vissent prendre place à la Table eucharistique.

Il le voudrait. Entendez cette parole de nos Saints Livres: "Venez donc, venez; alors même que vous n'avez pas d'or, pas d'argent; venez manger le pain, boire le vin que je vous ai préparé, venite bibere vinum quod miscui vobis." C'est l'invitation pressante qui sort du Tabernacle; la cloche la redit chaque matin à tous les points de l'espace. Mais combien sont-ils qui viennent au banquet où le Roi des rois nous convie?

"Un maître fit un grand festin, nous dit l'Evangile, et lorsque la table fut servie, les invités lui dirent: Excusez-nous; le temps nous presse; il nous faut ensemen- cer notre champ, surveiller notre négoce, conduire une affaire importante." Ils s'en allèrent et la salle du festin resta vide.

Cette parabole n'est-elle pas une histoire? La table est dressée constamment dans l'Eglise catholique, au nom de Jésus-Christ; le prêtre, debout sur les marches de l'autel, présente à tous les chrétiens l'Hostie Sainte: "Voilà, dit-il, l'Agneau de Dieu, ecce Agnus Dei; voilà le sang qui lave nos souillures, hic est calix sanguinis; voilà la chair virginal immolée sur la croix, ecce corpus meum. Approchez tous et, sur vos lèvres respectueuses et tremblantes, recevez votre part de la victime."

Et alors que voyons-nous? A certains jours les rangs s'ébranlent. C'est Pâques avec son joyeux Alleluia; c'est Noël avec sa crèche et ses chants angéliques; c'est la fête des grands souvenirs, la fête radieuse et suave d'une première communion. Il y a là des enfants enivrés de bonheur; des vierges couronnées d'innocence, des prodiges revenus au foyer paternel, des pères et des mères, des jeunes gens et des vieillards. Et cette foule se presse à la table du festin et Jésus-Christ, le bon Pasteur, distribue à tous ses convives le pain de la vie éternelle.

Mais laissez passer ces beaux jours clairsemés dans l'année et le temple alors devient quasi-désert; le prêtre

ne rompt plus qu'avec quelques âmes saintement affa-
mées l'hostie du sacrifice.

Et cependant Notre-Seigneur ne souhaite rien tant que de nous voir recourir à cette divine nourriture. "J'ai désiré, dit-il à ses Apôtres, manger cette Pâques avec vous et combien j'ai hâte de la consommer. *Desiderio desideravi hoc Pascha manducare vobiscum et quomodo coarctor usquedum perficiatur.*"

Ah! Si nous avions un peu de cœur, comme nous nous empresserions de répondre au désir de Jésus-Christ par un égal désir! Avec quelle ardeur nous lui dirions: "Nous aussi, ô mon Dieu, *coarctor*, nous sommes pressés, nous avons hâte d'aller à vous; nous vous attendons; nous vous désirons."

Et ce désir de son cœur, Jésus nous l'exprime quand Il nous dit que sa chair est une nourriture, que son sang est un breuvage, que son corps est le pain qui donne la vie au monde; quand Il nous fait demander dans l'Oraison dominicale un pain quotidien qui désigne principalement sa chair adorable! Le pain n'est pas un aliment de luxe réservé à quelques privilégiés seulement ou que l'on ne mange qu'une ou deux fois par an. C'est l'aliment de tout le monde et de tous les jours.

Si donc l'Eucharistie est le pain de notre âme, notre âme doit y recourir fréquemment pour ne pas défaillir.

Ce désir de son cœur, Il nous le manifeste encore en comparant l'Eucharistie à la manne donnée aux Juifs dans le désert. Or la manne descendait chaque jour du ciel par le ministère des Anges; la manne eucharistique descend aussi chaque jour du ciel par le ministère du prêtre.

La manne tenait lieu de toute nourriture et en avait tous les goûts; la manne eucharistique est également le principal aliment spirituel qui réunit les qualités et les douceurs de tous les autres aliments. Elle satisfait tous les besoins, apporte tous les secours, soutient toutes les faiblesses, console toutes les douleurs, essuie toutes les larmes, panse toutes les blessures.

La manne était la nourriture commune, ordinaire, journalière de tous les Israélites dans le désert de l'Arabie; la

manne eucharistique devrait donc être la nourriture commune, ordinaire, journalière de tous les chrétiens dans le désert du monde.

Jésus-Christ veut donc que nous communions souvent. Quand Il nous dit: "Accipite et manducate" "prenez et mangez," Il ne nous adresse pas une simple invitation que nous pouvons refuser; Il nous donne un ordre auquel nous devons obéir. Il fait de la manducation de sa chair la loi de la vie spirituelle, loi confirmée par un serment. Car ces deux mots: "Prenez et mangez" ne sont que le corollaire de ces paroles solennelles et expressives: "En vérité, en vérité, je vous le dis, si vous ne mangez pas la chair du Fils de l'homme, vous n'aurez pas la vie en vous. Qui mange ma chair a la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour." La communion est donc un devoir de l'accomplissement duquel dépendent notre résurrection et notre vie éternelle.

II. Désir de l'Eglise.

Comme les fidèles de la primitive Eglise avaient bien saisi les intentions du Divin Maître! Aussi faisaient-ils de l'Eucharistie leur pain quotidien.

Nous n'avons qu'à ouvrir l'histoire de l'Eglise et, à la première page, toute embaumée d'innocence et de foi, nous voyons écrit qu'au berceau du Christianisme, les fidèles s'assemblaient tous les jours pour chanter des hymnes au Seigneur et rompre le pain de l'autel, "Quotidie perdurantes in templo et frangentes panem."

Fallait-il entreprendre un voyage? Ils emportaient avec eux l'Eucharistie et, au détour d'un sentier, loin de tout regard profane, ils se communiaient de leur propre main.

Etaient-ils appelés à soutenir leurs croyances en face des tyrans? Ils descendaient l'Eucharistie dans leur cachot et, avant de paraître dans l'arène sanglante où rugissaient les lions qui devaient les dévorer, ils demandaient à ce pain des forts le courage et la victoire.

L'Eucharistie était alors le pain quotidien. De même qu'autrefois, campé dans le désert, le peuple d'Israël sortait chaque matin de ses tentes pour recueillir la manne, ainsi les premiers chrétiens couraient chaque

matin à la porte du sanctuaire, implorant à genoux quelques parcelles des offrandes sacrées et les prêtres communiaient cette foule avide de joie et de bonheur, et les petits enfants, ces anges de la terre, recevaient eux-mêmes les miettes de l'hostie sainte sur leurs lèvres immaculées.

On ne comprenait pas alors que quelqu'un put assister à la messe sans communier. "Dites-moi, s'écriait saint Jean-Chrysostome, qu'est-ce que vous penseriez si quelqu'un étant invité à un festin, lavait ses mains, se mettait à table, se préparait au repas et ensuite ne mangeait pas? N'offenserait-il pas celui qui l'aurait invité? N'aurait-il pas mieux valu qu'il fut absent? Et vous, ajoutait-il, vous êtes invités à un festin par le Roi des rois et vous ne communiez pas!"

C'était la belle époque des banquets eucharistiques. Peu à peu cette ferveur primitive se ralentit; la foi, en étendant ses conquêtes, devint moins vive, moins ardente. On vit les mœurs se corrompre et les croyances s'affaiblir. L'appétit sacré de la communion devint languissant à ce point que l'Eglise triste et désolée, pleurant sur des ruines, se vit contrainte de fixer un *minimum* de communions obligatoires. Elle décréta que tous les fidèles seraient au moins obligés de communier une fois l'an, au temps pascal, sous peine d'excommunication et de la privation de la sépulture ecclésiastique.

Mais en portant cette loi que leur arrachaient l'indifférence et l'ingratitude des hommes, les Pères du Concile de Trente eurent soin d'exprimer le désir de voir les fidèles communier chaque fois qu'ils assisteraient au Divin Sacrifice de la messe. Suivant eux — et c'est là la vraie pensée de l'Eglise — la communion est le complément nécessaire, logique de l'assistance à la messe et celui qui entend la messe sans communier ne participe à l'auguste sacrifice que d'une manière imparfaite.

"Le Saint Concile de Trente, disent les Pères, avertit avec une tendresse paternelle, exhorte, prie et supplie par les entrailles de la miséricorde divine, tous les chrétiens et chacun en particulier, de croire et de vénérer les Sacrés Mystères du corps et du sang de Jésus-Christ, avec une telle dévotion et piété, avec un tel respect,

qu'ils puissent recevoir fréquemment ce pain qui est au-dessus de toute substance, afin qu'il soit véritablement la vie de leur âme et la perpétuelle santé de leur esprit, et afin que la force qu'ils en tireront les fasse passer des tentations de ce pèlerinage au repos de la céleste patrie où ils mangeront sans voile ce pain des Anges qu'ils mangent aujourd'hui sous les espèces sacrées...

“Les Pères du Concile souhaitaient que les fidèles communient non seulement en esprit et en désir, mais encore par la réception sacramentelle de l'Eucharistie toutes les fois qu'ils assistent à la messe, afin qu'ils reçoivent une part plus abondante de ce saint sacrifice.”

C'est le même désir que Notre bien-aimé Pie X nous a exprimé, il y a quelques années, par son décret du vingt décembre 1905 et qu'il veut voir mis en pratique par toute la terre. Il regarde la communion fréquente comme le remède aux maux dont souffre l'Eglise; il ne cesse de supplier ses enfants d'en prendre l'habitude et les pasteurs de leur signaler les bons effets qu'ils en retireront.

Suivez le conseil du Souverain Pontife. Vous vous fiez bien à votre médecin pour la santé de vos enfants; ayez donc confiance en celui que Dieu a établi le père de vos âmes, le médecin spirituel qu'Il a chargé de guérir les infirmités morales et d'entretenir la santé et la vie spirituelle.

III. L'exemple des Saints.

Du reste les saints ont exprimé durant leur vie les sanctifiants effets du pain qui est servi à la Table du Seigneur et ils nous conseillent, eux aussi, de nous en approcher souvent.

Demandez aux martyrs où ils allaient puiser cette charité qui les faisait vivre et mourir pour Dieu. Dans les jours de persécution, où allaient-ils pour se préparer au sacrifice? On les voyait, avant que le soleil ne vint éclairer Rome et l'amphithéâtre, les bourreaux et les victimes, on les voyait quitter avec empressement leurs demeures. On aurait dit qu'ils allaient à la mort et cependant les satellites n'étaient pas encore là. A l'ex-

trémité de la ville, dans une église retirée, ils allaient chercher un temple ignoré, afin d'y prier le Seigneur, et de saintes leçons pour apprendre à mourir. Jésus-Christ les appelait à sa Table et pas un ne manquait au rendez-vous. Là, dans les ténèbres s'élevait l'autel de celui qui a tout créé, un prêtre mutilé déjà par d'anciennes tortures, offrait en sacrifice la victime du monde, et les martyrs, victimes désignées au fer des tyrans, venaient à leur tour s'offrir avec elle et s'instruire, en la recevant, à donner leur vie comme elle. Alors ils avaient reçu leur Dieu; ils ne craignaient plus rien.

Etudiez la vie de tous les saints. Tous se sont endormis en pensant à l'heure bénie du lendemain où la manne céleste tomberait avec les premiers rayons du jour et où ils pourraient aller la recueillir respectueusement, avidement sur l'autel. Ils ne pouvaient se résigner à jeûner de l'Eucharistie; ils étaient affamés de cette nourriture divine.

Saint François d'Assise entrait en extase chaque fois qu'il communiait et il se trouvait comme transporté au milieu des Anges.

Sainte Catherine de Sienne devenait malade de chagrin lorsqu'elle passait un jour sans communier.

Une autre sainte disait que pour recevoir Jésus-Christ, elle n'hésiterait pas à marcher à travers les flammes et, lorsqu'elle avait communié, craignant d'écraser sous le poids de son bonheur, elle allait en jeter les transports sur les grands chemins ouverts devant elle....

Rappelez-vous le saint M. Olier plongeant de l'œil dans le sanctuaire, à travers les fentes de la porte et jetant à la lampe allumée devant l'autel des regards d'envie; saint Dominique mettant sa tête brûlante dans le tabernacle pour adorer, et satisfaire son amour; saint Thomas absorbé après sa messe dans de sublimes actions de grâces où le peuple venait le contempler. Rappelez-vous tous les saints se montrant toujours avides de communier, faisant du culte de la présence réelle leur première dévotion et entraînant à leur suite tous les vrais chrétiens.

(à suivre.)

Diocèses Eucharistiques

Le diocèse de *Régina*, capitale de la Saskatchewan, est en train de mériter ce qualificatif. — Il semblerait, de prime abord, que ce diocèse né d'hier et à peine organisé, ne devrait guère s'occuper que des œuvres vitales les plus essentielles au point de vue religieux et laisser de côté tout le reste. — Mais précisément, l'évêque préposé par la Providence aux destinées de ce diocèse a compris que, l'Eucharistie étant Jésus-Christ en personne, elle devait en tout premier lieu prendre possession de cette église et des âmes ; il a compris que travailler à répandre la connaissance et l'amour de l'Eucharistie c'était faire œuvre vitale au plus haut point.

Aussi Monseigneur Mathieu aidé par de zélés et intelligents collaborateurs a-t-il mis tout en œuvre pour établir et développer les œuvres eucharistiques dans son diocèse. — Voici un extrait d'une lettre circulaire où Sa Grandeur les recommande au zèle de son clergé :

“ Dès le début de son pontificat, S. S. Pie X. choisit pour devise cette parole de nos Saints Livres : “ Instaurare omnia in Christo, ” “ tout restaurer dans le Christ ” ; et, dans ses premiers écrits à l'univers catholique, il déclara solennellement que son règne n'aurait pas d'autre but que l'accomplissement de cette grande tâche : renouveler l'humanité dans le Christ, la recréer sur son divin modèle, faire connaître davantage Notre Divin Sauveur, le faire aimer et servir, afin que son esprit pénètre en tout et en tous : “ ut videret sit omnia in omnibus Christus. ”

“ Parmi les nombreuses mesures prises par Sa Sainteté en vue de ce grand dessein, parmi les moyens qu'Elle a tout particulièrement employés pour opérer cette restauration et ce renouvellement de la vie spirituelle dans l'Eglise, apparaît au premier rang l'union plus intime des fidèles avec Jésus-Hostie.

“ Et ce n'est pas sans raison ; car s'il est quelque chose au monde qui puisse vraiment tout restaurer dans le Christ, rendre la vie du chrétien conforme à la sienne, le faire vivre de sa vie divine, c'est, à n'en pas douter, l'union intime de son âme avec le Christ.



“C'est pour cela que Pie X exhorte ses prêtres à se faire les apôtres zélés de ce mouvement des âmes vers l'Eucharistie, à travers les grands roseaux du fleuve baptismal et à crier souvent avec lui: “O hommes baptisés et toujours malheureux, parce que vous péchez toujours, regardez-le donc; le voici, l'Agneau de Dieu qui efface les péchés du monde, ecce Agnus Dei qui tollit peccata mundi.”

“Ce zèle pour la Sainte Eucharistie, on a fait de louables efforts, durant la dernière retraite ecclésiastique, non pas pour le faire naître, mais pour l'augmenter, l'exciter en vous.

“Vous êtes sortis de la retraite avec le désir plus ardent que jamais de faire aimer le Dieu de l'Eucharistie, de travailler de toutes vos forces à faire comprendre à ceux que vous devez mener au ciel, que le tabernacle de l'autel est l'asile de toutes les joies de l'âme, le foyer de toutes les lumières de l'esprit, la source de tous les saints amours du cœur, le rendez-vous de tous les pieux désirs et le but de toutes les espérances; que toutes les pensées, tous les sentiments qui veulent voler plus haut que la terre, doivent s'arrêter là quelques instants pour se reposer et prendre des forces comme l'aigle qui, avant de se perdre dans les nuages, doit se reposer dans l'aire qu'il s'est bâtie sur le sommet inaccessible d'un roc.

“Plus que jamais, vous voulez persuader vos fidèles qu'ils doivent aimer à se rencontrer dans l'église, au pied de l'autel, en présence de Celui qui est au dessus de tout ce qui passe, de Jésus-Christ qui est toujours là, prêt à les recevoir, toujours le même avec ses trésors de tendresse et de sympathie.

“Plus que jamais, vous gémissiez de voir ce Divin Jésus si peu connu, si peu aimé. Comme sainte Thérèse, vous dites: “L'amour n'est pas connu; l'amour n'est pas aimé,” et vous voulez de tout cœur le faire connaître et aimer.

“Afin d'arriver plus sûrement à ce but désirable, pourquoi? Tous les prêtres du diocèse ne se feraient-ils pas d'abord un devoir de faire partie de la belle “œuvre des prêtres adorateurs,” dont on leur a déjà souvent parlé et dont ils connaissent les règlements ainsi que les avantages?

“Le prêtre dans sa paroisse n'est pas un être isolé. Comme l'étoile scintille au firmament dont elle est la parure, le prêtre doit scintiller aux yeux de ses fidèles, surtout par sa piété envers le sacrement de nos autels qui est par excellence le sacrement du lé-

vite. Son cœur doit brûler d'amour pour la Sainte Eucharistie et alors il lui fera trouver facilement les moyens de faire aimer par ses ouailles cette œuvre divine qui est le dogme le plus sublime, le miracle le plus étonnant, le bienfait le plus insigne, l'abrégé de tous les mystères, l'œuvre dans laquelle Dieu semble avoir atteint les dernières limites de sa puissance et de son amour infinis.

“ Pourquoi 2. dans chaque paroisse ne s'organiserait pas “ l'Archiconfrérie de l'Agrégation du T. S. Sacrement ? ” Elle a pour but, vous le savez, “ de glorifier Notre Seigneur en son sacrement d'amour, en lui procurant des âmes qu'Il a rachetées, et sur lesquelles Il veut régner ici-bas; de faire grandir dans le peuple chrétien la foi en la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie; la foi qui s'épanouit en piété, en zèle, en dévouement, en œuvres saintes; de vivifier, de fortifier les âmes par le moyen de ce Sacrement, source de toute vie, et de toute vertu dans l'Eglise, garantie de salut pour les sociétés comme pour les individus. ”

M. l'abbé Pacaud, de l'évêché, qui sera le *Directeur des Œuvres eucharistiques du diocèse*, se fera un plaisir de communiquer à MM. les curés tous les documents capables de les renseigner sur la nature, les privilèges de cette association qui est de nature à faire tant de bien dans une paroisse.

3. Pourquoi ne pas établir dans ce diocèse la dévotion des “ Quarante Heures ” ? Nous le savons, les paroisses et les communautés ne sont pas encore assez nombreuses pour que le Saint Sacrement soit exposé sans interruption d'un bout de l'année à l'autre. Mais quelle consolation pour nous tous de songer qu'au moins une fois chaque semaine, durant deux jours, Jésus est sorti de son tabernacle, qu'Il est sur l'autel d'une de nos églises ou de nos chapelles, au milieu de ses enfants qu'Il a appelés à Lui, avec qui Il converse comme un père avec ses fils, de qui Il reçoit les confidences, de qui Il recueille les soupirs et les larmes, qu'Il bénit et qu'il console ! ” —

Grâce à l'activité du nouveau Directeur diocésain des Œuvres eucharistiques, un certain nombre de paroisses ont établi l'Archiconfrérie du T. S. Sacrement; l'Adoration des Quarantes Heures et l'Adoration mensuelle commencent à fonctionner malgré des difficultés très nombreuses qui paraissaient insurmontables; l'apostolat de la communion compte des promoteurs zélés, et les deux tiers du clergé appartiennent à l'Œuvre des Prêtres-Adorateurs.

Afin de stimuler le zèle des confrères, le document suivant a été envoyé à tous les prêtres par le nouveau Directeur diocésain :

1. — **La dévotion des "Quarante-Heures."**

Cette dévotion est-elle établie chez-vous?

Quelle date vous conviendrait le mieux?

2. — **"L'heure d'Adoration."**

Est-elle établie dans votre paroisse ou mission?

3. — **"L'archiconfrérie du T.S. Sacrement."**

Cette société est-elle établie pour vos fidèles?

A-t-elle une érection canonique?

Est-elle affiliée à une archiconfrérie?

Avez-vous une Ligue pour vos enfants?

Etes-vous "Prêtre-Adorateur?"

4. — **"Triduum eucharistique, etc."**

Avez-vous besoin de quelqu'un pour aller chez vous donner une retraite ou Triduum Eucharistique?

*
**

Nous nous réjouissons d'apprendre que le diocèse de *Rimouski* vient aussi d'avoir son *Directeur des Œuvres Eucharistiques*. Voici en quels termes Sa Grandeur Monseigneur Blais l'annonce à son clergé dans sa dernière circulaire.

"J'ai le plaisir de vous informer que le Révérend Monsieur J.-R. Léonard, Directeur du Grand Séminaire, a bien voulu agréer de remplir l'office de Directeur de l'Association des Prêtres-Adorateurs et des Œuvres eucharistiques qui seront établies dans le diocèse. Il sera donc à la disposition de tous ceux d'entre vous qui auront recours à lui pour en obtenir les renseignements ou les explications nécessaires ou utiles dans la direction de ces Œuvres de sanctification et de salut, à mesure qu'elle se répandront dans les paroisses, suivant les désirs de Sa Sainteté Pie X qu'on peut appeler le Pape de la restauration du culte régénérateur de la très sainte Eucharistie."

Une petite enquête sur les œuvres eucharistiques dans le diocèse vient d'être faite par le nouveau Directeur. Entre autres détails intéressants, elle accuse la pratique de l'heure d'adoration des fidèles en union avec les prêtres-adorateurs dans une vingtaine de paroisses. "J'ai par devers moi, nous écrit le Directeur, 32 nouvelles demandes d'érection de l'Archiconfrérie du Très Saint Sacrement, et le mouvement se continue."

Nos plus sincères félicitations aux deux nouveaux *Directeurs diocésains des Œuvres eucharistiques*, dont Notre-Seigneur a béni visiblement les premiers efforts, et nos vœux les plus ardents pour un succès de plus en plus marqué dans leur apostolat eucharistique!

Sujet d'Adoration

❖ Le Bon Pasteur ❖

I. — Adoration.

“Je suis le Bon Pasteur. *Ego sum Pastor Bonus.*”

Oh! que ce titre convient bien à Notre-Seigneur! Parmi les figures, les comparaisons qu'Il a si souvent employées pour se désigner à ses disciples et au peuple juif, en est-il une qui représente plus au naturel ses qualités, ses vertus, ses bienfaits?

Nul autre titre surtout ne saurait nous faire mieux connaître la force et l'étendue de son amour.

Aimons à nous en rendre compte.

Le premier devoir du Pasteur, nous apprend Jésus Lui-même, c'est de marcher à la tête de son troupeau. “*Ante eas vadit.*”

C'est ce qu'a fait Jésus, le Souverain Pasteur des âmes.

Entraîné par le poids de son amour excessif, Il a quitté les cieux pour venir sur la terre, instruire et éclairer les hommes qui jusque-là avaient vécu dans les ténèbres et dans une ignorance complète des vérités et des moyens de salut: à cette fin, Il leur a donné, avec sa doctrine sublime, des règles admirables de conduite, et les a ramenés aux idées de justice, de vérité et de sainteté dont ils avaient perdu la tradition.

Mais Notre-Seigneur n'ignore pas que la force de l'exemple est bien autrement entraînant que celle des plus beaux enseignements, et que l'exemple a d'autant plus de force qu'il vient de plus haut, et, dans cette persuasion, Il a fait appel à l'humanité: “Venez à moi, dit-il, venez marcher à ma suite; Je suis la voie qui mène au ciel, *Ego sum Via*, et on l'a vu, Lui, le Fils de Dieu, donner l'exemple de toutes les vertus dont il venait recommander la pratique: “*Cæpit Jesus facere et docere.*”

Voyez-le, en effet, cet aimable Sauveur, dans tout le cours de sa vie. — Il prêche l'*humilité*, comme étant le fondement de toutes les vertus, mais que son exemple appuie bien le précepte! Fils éternel du Très-Haut, il abaisse sa grandeur jusqu'à la crèche, et ne veut paraître que le fils d'un humble artisan. — Il exalte la *douceur*, et, de son côté, il accomplit littéralement cette parole du prophète: “Il n'achèvera pas de rompre le roseau à demi brisé, ni d'éteindre la mèche qui fume encore.”

Et il en est de même de toutes les autres vertus.

Ainsi Notre-Seigneur nous a fait connaître la route qui conduit au ciel: Il nous y a introduits, en y marchant le premier. Il s'est donc montré déjà *Bon Pasteur!*

Soyons heureux à la pensée de sa présence au milieu de nous — l'Eglise est son bercail, où il appelle les brebis, non pas seu-

lement celles qui sont à Lui, mais aussi celles qui ne lui appartiennent pas encore. Céleste Berger, Il veille sur elles et le jour et la nuit; mieux encore, Il les bénit et les suit du regard et du cœur.

Aimons nous-mêmes à venir veiller près du Tabernacle, qui est sa tente, et soyons bien convaincus que le voir, le contempler, l'adorer en son divin Sacrement, c'est le plus grand bonheur du monde!

II. — Action de grâces.

Jésus est vraiment le Bon Pasteur!

I. — Il ne saurait lui suffire de marcher à la tête de son troupeau, pour le diriger sûrement. — On le verra veiller sur ses brebis, les fixer au bercail, et les y ramener, si elles s'en éloignent.

Rien n'est touchant à considérer comme cette tendre sollicitude pour les pêcheurs qu'il cherche à attirer à Lui, pour assurer leur salut. L'Évangile nous le représente cet aimable Pasteur, parcourant les bourgades, les hameaux, les villes et les déserts, pour ramener quelqu'une de ces brebis égarées, priant, gémissant, suppliant la Majesté de son Père, même sur la croix, avec des cris ardents et véhéments, pour leur salut!

Et n'est-ce pas ce sublime ministère que ce divin Pasteur n'a cessé d'exercer à notre égard?

Que de fois, brebis infidèles, ne nous sommes-nous pas égarés! Bien longtemps peut-être, nous avons couru dans les voies de l'iniquité!... Jésus nous a vus, il nous a appelés, il nous a sollicités mille fois de la manière la plus tendre: Il nous a ouvert ses bras, il nous a reçus sur son sein, comme l'enfant prodigue fut reçu par son père... Il a pansé toutes nos plaies, lavé toutes nos blessures, et, dans l'état de faiblesse où nous étions, il s'est chargé Lui-même du poids de nos infirmités, et nous a portés, même sur ses épaules, jusqu'au tribunal de ses miséricordes, où il s'est montré plus généreux et plus prodigue de ses bienfaits, qu'il ne l'avait jamais été!

O Bon Pasteur, que votre amour est grand! Qu'avions-nous donc fait, pour être aimés de la sorte? Oh! que nous serions ingrats, si nous ne répondions pas à cette immense charité!

II. — Ce n'est pas tout; le Bon Pasteur doit protéger son troupeau, et le défendre contre la fureur des loups.

Or, c'est ce qu'a fait Notre-Seigneur: Il est venu attaquer les ennemis de notre salut; et si vous voulez savoir ce qu'il lui en a coûté, le Calvaire vous le dira: Il nous a aimés jusqu'à mourir pour nous sur la croix, jusqu'à répandre pour nous la dernière goutte de son sang! "Un bon pasteur, avait-il dit, donne sa vie pour ses brebis." Ce qu'il avait prédit, il l'a fait. C'était le suprême de l'amour.

Mais ce qu'il y a vraiment d'admirable, c'est que, pour assurer à jamais sa conquête, Il descend chaque jour du ciel; chaque jour,

Il sacrifie de nouveau sa vie sur nos autels; chaque jour, Il nous applique de nouveau le fruit de ses travaux, les mérites de sa passion et de sa mort.

Chaque jour encore, Il veut se donner tout entier à nous, et nous nourrir de sa propre substance! Quoi! les autres pasteurs se nourrissent du lait de leurs brebis! et le Dieu du ciel et de la terre, le Pasteur des pasteurs, pour nous rendre invulnérables, nous nourrit de sa propre chair! Les autres pasteurs vendent ou tuent leurs brebis pour leur utilité, et le Pasteur céleste ne sait que s'immoler pour elles!

O Ciel! qui ne serait ravi d'une si excessive bonté!

Qu'avons-nous à faire nous-mêmes, en retour de ces ineffables bienfaits, sinon de lui en témoigner du fond du cœur notre reconnaissance?

III. — Réparation.

Quelle ne devrait pas être notre reconnaissance envers le divin Pasteur? Mais est-ce bien là le sentiment qui prédomine en nos cœurs? Examinons-nous sérieusement.

"Mes brebis, dit le Seigneur, me connaissent: elles écoutent ma voix et me suivent."

Or, qu'en est-il de notre fidélité à remplir ces devoirs?

I. — *Mes brebis me connaissent.*

Pourrions-nous ne pas comprendre la nécessité de connaître Notre-Seigneur, alors qu'Il nous déclare Lui-même que c'est en cette connaissance que consiste la *vie éternelle*?

Il importe toutefois que cette connaissance ne soit pas *stérile*. Nous devons connaître Jésus à la manière de son Père. Or, comme le Père connaissant son Fils l'aime et met en Lui toutes ses complaisances, ainsi devons-nous connaître Jésus-Christ, en l'aimant et en cherchant à Lui plaire en tout et toujours, "car celui qui prétend connaître ce divin Maître et n'observe pas ses commandements est un menteur."

Est-ce ainsi que nous connaissons le divin Pasteur? Ne serait-il pas plutôt en droit de nous dire: "Non, vous ne me connaissez pas encore, puisque après vous être approchés si souvent de mes autels, après avoir eu avec moi des rapports si intimes, après m'avoir surtout reçu fréquemment en vos cœurs, vous m'aimez encore si faiblement."

II. — *"Mes brebis m'écoutent."*

Jésus nous parle sans cesse: Il nous parle par toutes les créatures, par tous les événements; il nous parle dans les saintes Ecritures et particulièrement dans le saint Evangile, par les enseignements de l'Eglise et encore par l'exemple des saints.

Quel profit retirons-nous de tous ces enseignements? — Jésus nous parle *intérieurement*, et sa parole suave est une invitation permanente et puissante à une vie plus chrétienne.

Mais que de fois n'avons-nous pas été sourds à cette voix? Que de résistances ne Lui avons-nous pas opposées?

— Jésus nous parle sans cesse de l'*autel* où il réside par amour pour nous!

Hélas! pourquoi faut-il que, par défaut de recueillement et de mortification, cette parole pourtant si puissante, quoique silencieuse, arrive si difficilement à l'oreille de notre cœur?

III. — *"Mes brebis me suivent."*

La somme de leurs devoirs, comme le secret de leur vertu, est là. Suivre Jésus, le suivre toujours et partout, voilà notre grande obligation, et l'unique condition de notre salut.

Mais qu'est-ce que suivre Jésus-Christ, sinon l'imiter?

Un dernier retour sur nous-mêmes.

Après l'union si souvent renouvelée avec le *Dieu des vertus*, après tant de grâces, fruits de nos communions si fréquentes, pouvons-nous reconnaître en nous les vertus que Notre-Seigneur désire trouver dans les âmes auxquelles Il se donne, je veux dire la *foi*, la *pureté*, l'*humilité*, la *douceur*, la *patience*, la *charité*, le détachement absolu.

Déplorons nos indocilités et nos ingratitude. Soyons désormais brebis d'autant plus dociles, aimantes, généreuses, qu'un trop grand nombre d'autres contristent son divin Cœur par leur criminel abandon.

Suivons-le avec fidélité, avec soumission, avec courage, avec amour, c'est là la vraie réparation.

IV. — Prière.

L'éternelle volonté de Dieu est que tous les hommes soient sauvés. C'est aussi la fin de l'Incarnation et le prix du sacrifice de Jésus-Christ!

Entendez le divin Pasteur exprimer ce véhément désir: *"Il me faut ramener les brebis qui ne sont pas de mon bercail"* ou qui l'ont déserté, après y avoir été miséricordieusement introduites. *"Et illas oportet me adducere."*

Un seul troupeau! un seul Pasteur, ô succès final de Jésus! suprême ambition de son Cœur!

O Jésus! hâtez les jours où tous viendront se ranger sous votre houlette!

Et maintenant, empruntant les paroles du Docteur angélique, nous osons vous dire: O bon Pasteur, qui, dans un excès d'amour, avez voulu vous constituer *notre véritable Pain de vie*, *"Bone Pastor, Panis vere"*, continuez à user envers nous de votre grande miséricorde. *"Jesu nostri miserere."* — Daignez constamment nourrir nos âmes de ce pain de vie qui est vous-même. *"Tu nos pasce."* Défendez-nous en outre, ô Pasteur tout-puissant, contre les attaques du loup infernal et contre les tentations du monde et de la chair, et veillez à ce que personne ne puisse nous ravir à votre tendresse: *"Nos tuere"*.

Enfin, comme grâce suprême, ô Jésus, nous vous demandons d'abréger les moments de notre vie terrestre, et de consommer notre bonheur, en nous introduisant dans la terre des vivants, où il nous sera donné de jouir de vos biens immortels. *"Tu nos bona fac videre in terrâ viventium."* Amen.



La Vocation Sacerdotale

Après la Décision Romaine.

(Suite)

III. — La décision romaine et la vocation intérieure.

Le vrai sujet du débat entre M. Lahitton et ses contradicteurs était la vocation intérieure, distincte de l'appel épiscopal. Sur ce point précis quel est le sens de la décision cardinalice ? Cette décision nous apprend d'abord ce que la vocation intérieure, si elle existe, ne saurait être ; et c'est déjà beaucoup.

“Dans aucun cas, disent les Eminentissimes Cardinaux, on n'a droit à l'ordination antécédemment au libre choix de l'évêque.” Par conséquent, on ne saurait identifier l'appel intérieur divin avec une volonté absolue de Dieu. Un candidat, fût-il sûr d'avoir entendu cet appel, ne pourrait s'en prévaloir pour s'imposer au choix de l'évêque, ni, écarté par lui, s'en autoriser pour l'accuser proprement d'injustice. Cependant il ne faudrait pas exagérer la portée du principe. Ainsi un évêque qui, parmi les aspirants à l'ordination, en reconnaîtrait un, réunissant à un degré supérieur les conditions désirables d'aptitude et d'intention droite, ne pourrait guère le refuser sans se rendre coupable de quelque faute. Il ne doit rien au candidat : c'est entendu. Mais il doit bien quelque égard à la providence de Dieu, qui n'a pas coutume d'offrir à son Eglise des instruments de choix pour que les pasteurs dédaignent de les utiliser. “La condition à considérer dans l'ordinand, ajoutent les Eminentissimes Cardinaux, n'est pas, du moins nécessairement et en règle générale, ses aspirations intimes

vers le sacerdoce ou les invites de l'Esprit-Saint". Nous devons en conclure que l'appel intérieur divin, s'il existe, ne doit pas être cherché nécessairement et ordinairement dans l'attrait ou les touches de la grâce. Il sera toujours reconnaissable, en effet, à un signe plus clair et moins sujet à illusion : l'intention droite. Car celui qui demande le sacerdoce sous l'attrait de l'Esprit-Saint a, par le fait même, l'intention droite. L'attrait est un criterium d'une portée restreinte ; l'intention droite est le criterium universel. Mais encore ici soyons logiques. De ce que l'attrait n'est pas le criterium normal, *conditio quæ attendi debet necessario et de lege ordinaria*, s'ensuit-il que l'attrait existe rarement ? Non. Chez les petits enfants, dont la piété procède beaucoup plus du cœur que de la raison, nous sommes persuadés que les vocations sont le plus souvent des vocations d'attrait. Et il ne semble pas qu'à Rome on soit d'un sentiment différent. Car la récente circulaire de la Consistoriale aux évêques d'Italie (16 juillet 1912) recommande de rechercher avec soin les jeunes enfants intelligents et pieux *qui ont de l'inclination pour les choses d'église*, "*inclinati alle cose di chiesa*".

Mais n'y a-t-il rien de plus dans la décision romaine ? Et, tout en nous disant que la vocation intérieure ne saurait être, ne nous dit-elle pas, au moins implicitement, si elle est et ce qu'elle est ? Il nous semble bien que si. Reprenons d'un autre point de vue l'analyse du texte.

"La condition à considérer dans l'ordinand pour légitimer l'appel épiscopal, dit le n^o 2, ne consiste pas nécessairement et ordinairement dans ses aspirations ou les invites de l'Esprit-Saint". Il y a donc dans la vocation sacerdotale un élément distinct de l'appel par l'évêque et intérieur à l'appelé. Cet élément peut être *l'attrait* ou *les touches de la grâce*. Rien n'indique même qu'il ne le soit pas fréquemment, quoique ce ne soit pas sous cette formalité que l'évêque doive s'en préoccuper en règle générale. "Cette condition, ajoute le n^o 3, se trouve suffisamment réalisée si aux aptitudes convenables de science et de piétés s'ajoute *l'intention droite*", c'est-à-dire, d'a-

près les termes même de l'ouvrage loué (p. 286), l'intention bien personnelle d'être prêtre pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Cette condition peut donc être aussi *un choix de raison fondé sur des motifs surnaturels*. Or, cette condition, est-il précisé dans le No 2, la *vocation sacerdotale, quæque vocatio sacerdotalis appellatur*. Voilà donc une vocation sacerdotale distincte de l'appel par l'évêque, intérieure au sujet, consistant soit dans l'attrait, soit dans le choix de raison, et nécessaire pour légitimer l'appel épiscopal. Mais c'est justement ce qu'enseigne saint Ignace dans les *Exercices*.

Cette constatation ne va tout de même pas sans suggérer quelques remarques d'importance. *Conditio quæ ex parte ordinandi attendi debet quæque vocatio sacerdotalis appellatur...* N'est-il pas surprenant, dans un document dont tous les mots ont dû être pesés, de rencontrer cette incise, que la clarté n'exigeait nullement, et dans cette incise le mot de *vocation* là où la théorie en cause aurait voulu le mot *vocabilité*? Mais si c'est intentionnellement que la Commission cardinalice a introduit là le mot de *vocation sacerdotale* au lieu du mot *vocabilité*, ne semble-t-elle pas corriger en ce point l'ouvrage qu'elle loue? Car enfin *vocation* signifie appel, en acte et pas seulement en puissance. S'il y a un appel en acte distinct de l'appel épiscopal, condition de celui-ci, la *vocation* ne vient donc pas *toute* de l'extérieur, ne consiste pas *entièrement* dans l'appel de l'évêque. De plus, encore que cet appel en acte ne puisse être conçu comme absolu et définitif ni même comme donnant droit au choix de l'évêque, mais seulement comme subordonné à ce choix et comme devant être complété par lui, il n'en est pas moins l'expression d'un vouloir divin, expression antérieure à l'appel épiscopal et antérieure au sujet. Dès lors quel subjectivisme, quel modernisme y a-t-il à le supposer dans une âme? Cet appel enfin consiste, soit dans l'attrait et les touches de la grâce, soit dans le choix de raisons pour motifs surnaturels. Et dès lors quel illuminisme y a-t-il à prétendre le discerner?

Ainsi donc, si notre exégèse est juste, Rome par le jugement de la Commission cardinalice, n'a fait que con-

sacrer la doctrine de la vocation intérieure, tout en l'entourant des barrières qu'elle ne saurait franchir sans s'égarer.

Mais supposons que notre exégèse soit inexacte. Faisons cette hypothèse bizarre que dans le texte de la décision romaine, comme dans tous ceux de saint Liguori au dire de M. Lahitton, il faille en lisant *vocation* penser *vocabilité* : s'ensuivra-t-il que la Commission cardinalice ait voulu nier la vocation intérieure au sens modéré où nous l'entendons, avec saint Ignace et ses commentateurs pendant trois siècles et demi ? Il ne nous le semble pas. Rien, ni dans la décision romaine ni en dehors ne nous paraît comporter une pareille conséquence.

Rien dans la décision romaine. Si quelque chose pouvait avoir ce sens, ce serait la déclaration que le livre de M. Lahitton ne doit aucunement être réprouvé. Mais premièrement il y a loin en matière *non définie* entre ne point réproouver et approuver. Puis, cette note *nullo modo reprobandum* porte sur l'ensemble : elle ne s'étend pas nécessairement sur tous les détails.... Le *non à réproouver* prononcé sur le livre de M. Lahitton s'explique d'ailleurs suffisamment parce que ce livre contient de manifestement louable sans qu'on cherche à l'expliquer par le reste.

Aussi bien, de cette interprétation trouvons-nous une preuve, indirecte mais frappante, dans la récente Circulaire du Cardinal De Lai, au nom de la Consistoriale, sur les séminaires italiens. M. le chanoine Lahitton, pour multiplier les vocations sacerdotales, recommande, sous le nom de *méthode de résignation*, de mettre, au besoin, les enfants au séminaire malgré eux — sauf toutefois à les retirer après quelques années si, dans l'intervalle, le désir du sacerdoce ne leur est pas venu. Et la Commission cardinalice, en date du 20 juin, déclare que l'ouvrage du chanoine n'est aucunement à réproouver. Or la Consistoriale, dans la Circulaire susdite, en date du 16 juillet, ordonne "de n'admettre jamais au séminaire, fût-ce dans les plus basses classes, que des enfants qui manifestent au moins un commencement d'inclination pour l'état ecclésiastique." Devons-nous supposer que

Rome, à la distance de trois semaines, approuve par la Commission cardinalice ce qu'elle réprovoque par la Consistoriale ? Il reste donc que le *non reprobandum* appliqué au livre du professeur de Poyanne, n'en garantit pas tous les détails. Mais ce n'est pas tout. Pour être interprété exactement, le *nullo modo reprobandum* demande qu'on se place au point de vue de ceux qui l'ont formulé. Or, aux yeux des Eminentissimes Cardinaux, la vocation intérieure radicalement niée par M. Lahitton et combattue par lui comme entaché de subjectivisme, de modernisme et d'illuminisme, n'a pu être essentiellement la vocation intérieure au sens modéré de ses contradicteurs, mais au sens exorbitant de l'attrait nécessaire et du droit à l'ordination, puisque c'est sous ces traits qu'elle est présentée dans l'ouvrage. Donc, encore une fois, rien dans la décision romaine.

Ni rien hors de la décision. Ce ne sont pas les documents pontificaux, pour ne citer que ceux-là, émanés de Pie IX, de Léon XIII et de Pie X. Ces documents parlent de la vocation exactement comme nous en parlons. "*Nemo admittatur nisi ex anteactæ vitæ ratione ad sacerdotium SE VOCARI SENTIAT*" (Pie IX, 28 juin 1853); "*Il faut discerner parmi les jeunes enfants ceux en qui le Très-Haut a DÉPOSÉ LE GERME d'une telle vocation*" (Léon XIII, 8 septembre 1899); "*Si quis dimittatur eo quod CERTA VOCATIONIS SIGNA non præbeat, ... hic certe deberet sui pastoris judicio subesse*" (Pie X, 22 décembre 1905). Il est pourtant à supposer que les rédacteurs de ces documents officiels parlaient pour être compris.

Mais que dire de la Circulaire de la Consistoriale, déjà citée ? "Il faut, y lisons-nous, que les Ordinaires excitent le zèle des curés et des prêtres pour qu'ils cherchent, dans leurs paroisses des petits enfants d'un bon naturel et d'une intelligence suffisante, *ayant de l'inclination pour les choses d'église*; que, les ayant trouvés, ils en prennent un soin tout spécial, les formant à la piété et à l'étude en toute patience, amour et application, voire en y mettant quelque secours temporel; afin que, *si la voix de Dieu les appelle*, ces enfants puissent se trou-

ver aptes et prêts à lui répondre, et, le moment venu, à entrer au séminaire"... On admettra jamais au séminaire, fût-ce pour les plus basses classes, des enfants qui déclarent nettement ne pas vouloir se faire prêtres ; mais "*on exigera au moins qu'ils manifestent un commencement d'inclination pour l'état ecclésiastique*". Qu'est-ce donc enfin que cette *inclination aux choses d'église*, qui doit désigner les enfants au zèle des pasteurs ; qu'est-ce que ce *commencement d'inclination à l'état ecclésiastique*, qui est exigé comme un minimum pour l'entrée au séminaire, si ce n'est pas l'attrait tel que nous l'avons soutenu ? Qu'est-ce que cette *voix de Dieu*, qui peut appeler ces enfants, et à laquelle ils doivent se tenir prêts à répondre, si ce n'est pas la vocation intérieure telle que nous la défendons ?...

Un théologien dont M. Lahitton s'est réclamé quelquefois, c'est le P. Bouvier, s. j. Or, le R. Père, dans son opuscule *Notion Traditionelle de la Vocation Sacerdotale*, qui a réuni les suffrages d'autorités telles que le P. Hurter, le P. Lehmkuhl et son Eminence le Cardinal Billot, résume ainsi sa pensée sur la vocation intérieure (p. 48 : "Quand Dieu met dans une âme toutes les dispositions nécessaires à un genre de vie supérieure, quand il lui en ouvre la voie et lui en facilite l'accès, quand il lui inspire la pensée et la volonté de s'y engager, à moins d'indications contraires, comment ne pas reconnaître qu'il veut pour elle ce genre de vie, non pas toujours d'une volonté absolue et impérative, mais d'une volonté réelle ? Comment ne pas voir dans toute cette conduite de la providence une *invitation, une vocation divine* ? Ce serait par trop heurter les idées courantes et le langage reçu que de prétendre, avec quelques théologiens qu'on peut entrer dans le sacerdoce sans vocation. Mieux vaut donner au mot vocation un sens moins strict, et dire que, sans qu'il y ait attrait proprement dit, il y a cependant une intervention surnaturelle de la Providence qu'on appelle très justement *vocation*". C'est la doctrine que nous avons défendue ici. Or rien dans le jugement de la Commission cardinalice ne nous paraît la condamner, tout nous y paraît l'approuver.

IV.—Le caractère dominant de la vocation sacerdotale.

Il est un enseignement supérieur qui se dégage, à notre avis, de la décision romaine : c'est que la vocation au sacerdoce a un caractère essentiellement social. Si le prêtre était pour lui-même, on ne comprendrait pas que l'idoine bien intentionné n'ait pas droit à l'ordination comme le pénitent bien disposé a droit à l'absolution. Mais le prêtre est pour les autres. *Pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum* (Heb. 5¹). Voilà pourquoi c'est à l'évêque, au pasteur chargé du troupeau, qu'il appartient de le donner au troupeau. C'est l'évêque qui doit apprécier les aptitudes du candidat, l'appeler ou le refuser. La Providence, qui, dans l'ordre surnaturel, donne ordinairement les aptitudes en vue des fonctions, et des aptitudes fait naître le goût, se plaira à guider le choix de l'évêque par le signe de la vocation. Mais ce signe, loin de s'imposer à lui, restera justiciable de son tribunal. Il sera pour le candidat une invitation à solliciter l'appel canonique, pour l'évêque un encouragement à le prononcer. Cet appel néanmoins sera l'œuvre proprement dite de l'évêque.

Social et externe principalement, individuel et interne secondairement : tel nous semble le double aspect de la vocation sacerdotale. Personne assurément ne l'ignorait. Mais peut-être chez-nous, dans ces derniers temps, le second de ces aspects avait-il quelque peu masqué le premier... Rome a remis les choses au point. Et se sera le mérite de M. le chanoine Lahitton de l'y avoir provoquée.

L. SEMPÉ.

MESSE ANNUELLE

Pour les Associés défunts.

Nous prions les Confrères qui ont leur numéro d'inscription de **1100** à **1500** de vouloir bien célébrer durant le mois la messe prescrite pour les Associés défunts
(Messe privilégiée par Rescrit du 8 février 1905).



Questions Canoniques

I.—De la communion sous les différents rites.

Sa Sainteté Pie X poursuit la série des actes par lesquels il a résolu de développer par tous les moyens en son pouvoir parmi les fidèles l'habitude de la communion fréquente et quotidienne. Il y a quelques mois a paru un nouveau document du Saint-Siège, fort important, au sujet de la communion des Latins sous le rite oriental, et réciproquement des Orientaux sous le rite latin pour faciliter aux uns et aux autres l'usage de la communion fréquente et quotidienne. Nous donnons ce document à cause de la doctrine qu'il contient sur les effets de la Communion. Dans la Constitution *Tradita ab antiquis* du 14 septembre le Souverain Pontife s'exprime ainsi :

“Considérant qu'aujourd'hui la foi catholique en ce qui concerne la validité de la consécration eucharistique soit dans le pain azyme, soit dans le pain fermenté, est communément admise par tous les fidèles ; sachant d'ailleurs combien est incommode et pour les Latins et pour les Orientaux l'interdiction faite à tous de communier dans le rite qui n'est pas le leur ; sur l'avis de la Sacrée-Congrégation de la Propagande, préposée aux rites orientaux, et après mûr examen, il Nous a paru bon de révoquer les anciens décrets qui s'opposent à la réception de la Sainte Eucharistie, dans un rite autre que celui dont use ordinairement chaque fidèle, et de donner aux Latins et aux Orientaux la permission de communier de la main de tout prêtre catholique à quelque rite qu'il appartienne, soit sous les apparences du pain azyme, soit sous celles du pain fermenté, selon l'antique usage de l'Eglise, — afin que tous et chacun de ceux qui se glorifient du nom de chrétien

se trouvent réunis dans un même symbole de concorde et d'union. (Conc. Trid, Sess. XIII).

Nous sommes en effet persuadé que tout ce que Nous décernons par les présentes sera très utile à tous nos chers Fils, les catholiques d'Orient, à quelque rite qu'ils appartiennent, soit pour développer dans leur cœur la piété, soit pour entretenir entre eux le lien de la charité et de la concorde. Pour ce qui concerne le développement de la piété, tous savent que l'Eucharistie est communément appelée et par les Pères de l'Eglise latine et par ceux de l'Eglise grecque le pain quotidien du chrétien, l'aliment spirituel, nourriture de l'âme, principe de sa vie divine; et cet aliment spirituel doit être pris d'autant plus fréquemment que la charité, la foi et les autres principes de la vie surnaturelle se trouvent plus en péril. Les catholiques orientaux vivent au milieu de nations schismatiques. Ce contact, si périlleux pour la foi catholique et le maintien de la charité, n'aura cependant pour eux aucun inconvénient s'ils ont l'habitude de renouveler les forces de leur âme par cet aliment céleste; ils sentiront alors se développer en eux incessamment et de plus en plus la vie divine. Le fait que parmi les fidèles, ayant une même foi et appartenant à des rites différents, les uns pouvaient plus que les autres recevoir facilement la Sainte Eucharistie, a été jusqu'ici entre eux une source de jalousie et de discorde. Désormais Nous voulons que l'accès au divin Banquet soit également ouvert à tous, puisque nous y trouvons un symbole et un principe d'unité catholique, puisque, comme dit l'Apôtre, en mangeant un même pain nous ne formons plus qu'un seul corps en Jésus-Christ. (I Cor., X, 17).

C'est pourquoi en vertu de Nos pleins pouvoirs apostoliques, Nous ordonnons et édictons ce qui suit:

I. Il n'est pas permis aux prêtres de se servir pour le Saint Sacrifice d'un rite différent au leur. En conséquence, chacun d'entre eux consacrera le corps du Seigneur et le distribuera aux fidèles, selon le rite de son Eglise.

II. En cas de nécessité, et à défaut du prêtre d'autre rite, le prêtre oriental, qui consacre l'Eucharistie dans le pain fermenté, pourra distribuer la sainte communion avec le pain azyme; et réciproquement, le prêtre latin ou oriental qui consacre dans le pain azyme pourra distribuer la Sainte Communion avec le pain fermenté. En administrant la Sainte Communion aux fidèles, chaque prêtre conservera les prières et les cérémonies de son rit.

III. A tous les fidèles, quel que soit leur rite, il est permis de communier, même à seule fin de satisfaire leur piété avec la Sainte Eucharistie conservée dans n'importe quel rite.

IV. Chaque fidèle satisfera au précepte de la communion pascale en recevant la Sainte Eucharistie dans le rite auquel il appartient, par l'intermédiaire de son curé, auquel d'une façon générale il reste attaché pour l'accomplissement de ses devoirs religieux.

V. Le viatique sera administré aux moribonds par les mains du curé, avec le rite propre de ce dernier. Cependant, en cas de nécessité, tout prêtre usant de son rite propre pourra administrer le Saint-Viatique.

VI. Chacun demeurera dans le rite où il a été baptisé, alors même qu'il aurait eu pendant longtemps l'habitude de communier dans un autre rite. On ne permettra à personne de changer de rite, sinon pour de justes motifs dont la Sacrée-Congrégation de la Propagande reste juge. En tout état de cause, ne sera jamais regardée comme un juste motif de ce changement l'habitude, même prolongée, de communier dans un autre rite".

(Cf. Univers du 18 janvier 1913).

II. — De la communion fréquente et quotidienne des religieuses malades et infirmes.

Pie X, par un nouveau Décret de la Sacrée-Congrégation des religieux, vient de faciliter la pratique de la communion fréquente et quotidienne dans les monastères de femmes soumis à la clôture.

D'après la législation canonique jusqu'ici en vigueur, le confesseur du monastère, nommé par l'évêque, pouvait seul entrer dans la clôture pour porter la sainte communion aux religieuses malades ou infirmes. A défaut du confesseur, le chapelain, chargé de l'exercice du culte dans la chapelle du monastère, pouvait également franchir la clôture pour porter à l'intérieur la sainte communion aux malades, en cas de nécessité. Si le confesseur ou le chapelain était un prêtre séculier, il pouvait entrer seul, précédé d'un certain nombre de religieuses portant des flambeaux. S'il était prêtre régulier, il devait être accompagné d'un autre religieux de son Institut, lui servant de *socius*, et comme précédemment entouré de religieuses portant des flambeaux.

Ces règles générales du droit s'appliquaient à tous les genres de clôture, clôture pontificale, clôture épiscopale, des Ordres religieux proprement dits, semi-clôture des Instituts modernes de vœux simples.

En pratique, ces règles n'étaient guère observées, soit par ignorance de la loi, soit en raison des difficultés que présentait leur mise à exécution.

Le Saint-Père, par un décret de la Sacrée-Congrégation des Religieux, en date du 1er septembre 1912, vient de supprimer tous ces obstacles à la communion fréquente des religieuses pour porter aux malades la sainte communion. S'il est religieux, il est dispensé de la loi du *socius* dans l'exercice de ce ministère.

Une seule condition reste déterminée par la loi, c'est que le prêtre ne pénètre dans la clôture qu'avec la permission de l'évêque. Il n'est pas requis que la permission soit demandée chaque fois, ni même pour un prêtre déterminé. Il suffit que la Supérieure du monastère ou de la maison de religieuses ait reçu de l'évêque, une fois pour toutes, la permission de faire appel au prêtre qu'elle estimera expédient et opportun d'appeler pour exercer ce ministère, à défaut du confesseur ou chapelain occupé, ou parfois non existant.

Le prêtre, quel qu'il soit, autorisé de la sorte à franchir la clôture pour porter la communion aux malades, doit toujours être accompagné de quatre religieuses d'âge mûr, qui ne quittent pas le prêtre depuis le moment où il prend la sainte Eucharistie jusqu'au moment où il la remet dans le tabernacle de l'autel.

Peut-on user de cette licence pour porter chaque matin la communion aux religieuses malades et infirmes? Rien ne s'y oppose; et c'est même le sens et l'esprit du Décret *Sacra Tridentina Synodus*, qui recommande l'usage de la communion fréquente et quotidienne pour les religieuses avec l'approbation du confesseur, quand elles sont en état de santé, et plus encore quand elles sont atteintes par la maladie ou les infirmités de la vieillesse.

III. — Réponses diverses concernant la Messe, le baptême et la communion des malades.

Dans la réunion plénière des Eminentissimes Pères tenue au palais apostolique du Vatican le 20 décembre 1912 les doutes suivants furent proposés:

I. — Les Ordinaires peuvent-ils et pour quelles raisons permettre, pour des cas particuliers, que le saint Sacrifice soit célébré en dehors du lieu saint, dans les maisons privées?

II. — Les Ordinaires peuvent-ils permettre que, en dehors du danger imminent de mort ou d'une grave maladie, le sacrement de baptême soit conféré aux petits enfants dans les maisons particulières?

III. — Les Ordinaires peuvent-ils permettre que la sainte Eucharistie soit portée privément, c'est-à-dire sans les cérémonies prescrites par le Rituel, de l'église à la maison, aux malades qui ne peuvent sortir et demandent à communier par dévotion, surtout lorsqu'ils sont plusieurs dans la même paroisse le demandent ou que le même le demande fréquemment?

Les Eminentissimes Pères, après avoir mûrement pesé la chose, ont répondu :

Au I^{er} affirmativement, pour des causes justes et raisonnables, pour des cas particuliers, dans un lieu décent, à l'exclusion de la chambre à coucher, gratuitement de toute manière et en observant tout ce qui de droit doit être observé.

Au II^e affirmativement pour une cause juste et raisonnable.

Au III^e affirmativement pour une cause juste et raisonnable et en observant au moins le rite décrit par Benoît XIV dans le décret *Inter Omnigenas*, du 2 février 1744, § 23, à savoir : "Que le prêtre porte toujours l'étole recouverte de ses propres vêtements; qu'il mette la pyxide dans une bourse ou sachet qu'il placera sur sa poitrine et qu'il suspendra par des cordons à son cou; qu'il n'aille jamais seul, mais qu'il soit toujours accompagné, à défaut de clerc, d'au moins un fidèle."

Notre Très Saint Père le Pape Pie X, dans l'audience accordée le 22 décembre 1912 au soussigné secrétaire, a daigné approuver et confirmer ces résolutions.

Donné à Rome, à la secrétairerie de la Sacrée Congrégation de la Discipline des Sacrements, le 23 décembre 1912.

D., Card. FERRATA, *Préfet.*

PH. GIUSTINI, *Secrétaire.*



La Musique sacrée

(Suite.)

II. Dispositions particulières.

19. Toute *Schola Cantorum* ou *Maîtrise* aura sa bibliothèque musicale particulière pour les exécutions ordinaires de l'Eglise, et possèdera avant tout un nombre suffisant de livres grégoriens de l'édition vaticane.

Les compositions musicales destinées aux fonctions d'église, si elles n'appartiennent pas à l'antique polyphonie classique, devront avoir l'approbation de Notre Commission romaine de musique sacrée; en général on peut considérer comme approuvées les messes publiées et approuvées déjà par l'Association Sainte Cécile d'Italie et d'Allemagne (1).

L'approbation sera refusée à toutes les compositions de style défendu, quand bien même elles seraient représentées avec des coupures et des modifications. Le *Motu proprio* déclare en effet que la "structure intime, le rythme, et ce qu'on appelle le *conventionalisme* de ce style ne se plient que malaisément aux exigences de la vraie musique sacrée."

20. Rappelons qu'il n'est pas permis d'omettre le chant de quelque une des parties prescrites, propres ou communes, de la messe, de l'office ou d'autres fonctions. Quand le rite l'exige, on devra donc répéter intégralement toutes les antiennes des psaumes et des cantiques. Quand parfois il est permis qu'une partie du texte liturgique soit suppléée par l'orgue, ce texte devra être récité à voix bien intelligible, au chœur, ou par les chantres eux-mêmes *recto tono*. En outre, on doit faire disparaître l'usage de ce qu'on appelle les contrepoints *alla mente* (2), dans le chant et dans la répétition des antiennes, dans les répons et traits, etc. Quand ces parties ne s'exécutent pas en grégorien, elles doivent être chantées d'une façon qui leur soit propre et qui demeure convenable.

21. La *voix en solo* ne doit pas entièrement dominer dans une composition musicale sacrée, mais avoir seulement le caractère de *simple passage* ou trait mélodique strictement lié au reste de la composition.

(1) Pour éviter de laisser entendre dans une église une musique déplacée, le clergé à qui revient la surveillance liturgique, doit, ou bien avoir des capacités nécessaires pour juger une musique, ou bien posséder une revue qui le rassure, ou un *catalogue de musiques approuvées*; c'est élémentaire.

(2) *Faux-bourdons improvisés*.

DEFUNT

Rév. Tancrede Viger du diocèse de Joliette, membre de l'œuvre depuis 1906.

“ Le Prêtre Educateur ”

Ce périodique, fondé en 1900, dont la publication avait été momentanément suspendue en 1912, va continuer à paraître.

La **Maison Bloud & Co., 7 Place Saint-Sulpice, à Paris**, en a pris l'Administration. Le prix de l'abonnement en sera réduit à 5 fr. pour la France et les Colonies, et à 6 fr. pour l'Étranger.

Nous ne saurions trop engager M.M. les Supérieurs et les Professeurs de nos Institutions libres à s'abonner à cette excellente Revue, dans laquelle ils trouveront des sujets d'étude, des renseignements, des méthodes et industries de zèle relatifs au ministère si délicat de l'Éducation de la Jeunesse.

*Adresser son adhésion à M.M. Bloud & Co., Editeurs,
7, Place St-Sulpice, PARIS, France.*

Pour le Mois de Mai

Dévotion à Notre-Dame du Très Saint Sacrement

Mois de Notre-Dame du Saint Sacrement :

Méditations, exemples et appendices sur les rapports de Marie avec l'Eucharistie. — 7ème édition. 1 vol. in-18.

Il y a plus de quarante ans que le Vén. P. Eymard saluait la divine Vierge de ce beau titre de Notre-Dame du Très Saint Sacrement, exprimant les rapports multiples et étroits qui unissent Marie au mystère eucharistique. Ces rapports apparaissent dans leur pleine lumière en ces pages également remplies d'onction et de doctrine et que complète une thèse théologique très sérieuse sur le même sujet.

L'approbation des pasteurs et la dévotion des fidèles ont consacré la pensée du Vénéral fondateur, et le culte de Marie sous le titre de Notre-Dame du Saint Sacrement est désormais acquis à la piété catholique surtout depuis que l'invocation si belle de “ Notre-Dame du Très Saint Sacrement, priez pour nous ” a été enrichie de 300 jours d'indulgence et que Notre Saint Père le Pape Pie X a montré son désir de voir invoquer la Vierge sous ce vocable, en attachant encore une indulgence de 300 jours à une nouvelle prière qui s'adresse à Marie comme à la préparatrice des âmes au banquet divin et la préparatrice de la communion quotidienne.

No 17. — reliure toile, tr. rouge. . . . 65c. franco 70c.

BUREAU des ŒUVRES EUCHARISTIQUES,

368 AVENUE MONT-ROYAL Est, MONTREAL.

BUREAU des ŒUVRES EUCHARISTIQUES

368 Avenue Mont-Royal Est, Montréal.

Vient de paraître.

Nouveau Recueil
de
Miracles Eucharistiques

Par le R. P. Eugène COUET.

de la Congrégation du Très Saint Sacrement

Ce nouveau recueil aura, spécialement auprès des catéchistes et des prédicateurs, le même succès que le volume intitulé : *Les Miracles historiques du Saint Sacrement* auquel il doit faire suite. Pour trouver facilement des faits appropriés aux points de la doctrine que l'on veut expliquer, on n'a qu'à consulter le *Petit Catéchisme eucharistique enseigné par les récits de Miracles du Saint Sacrement*, qui sert de préface au volume et énumère tous les faits racontés ensuite dans leur ordre chronologique, en les classant d'après les grandes divisions adoptées pour les traités de l'Eucharistie : la Présence réelle, la sainte Messe et la sainte Communion. — A signaler, comme présentant un intérêt particulier, le long chapitre intitulé : *Miracles eucharistiques dans la Vie des Saints*.

Un volume in-12, environ 400 pages.

Prix : No. 150 - Broché, . 65 cts. franco 75 cts.

No. 151 - Relié, . . \$1.10 " \$1.20.